



REPUBLIQUE DU BENIN
DEPARTEMENT DES COLLINES
MAIRIE DE GLAZOUE

BP : 01 GLAZOUE
Tél : (00229) 51 95 40 95 / 95 53 52 95
Email : mairieglazoue@yahoo.fr



MONOGRAPHIE DE LA COMMUNE DE GLAZOUE



Hôtel de ville de la Commune de Glazoué



Marché international de Glazoué, site de vente d'igname

Janvier 2023

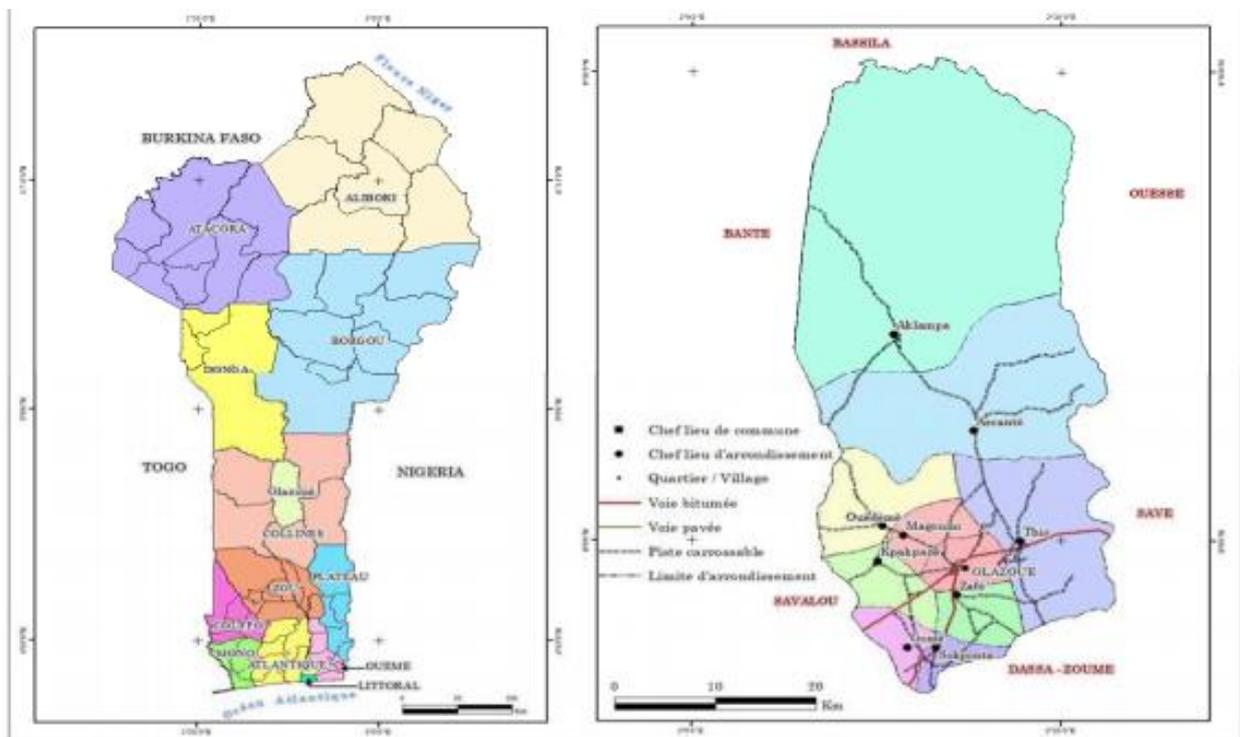
Sommaire

A- SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	3
B- ATOUTS ET POTENTIALITES ECONOMIQUES	3
<i>1- L'agriculture, l'élevage et la pêche.....</i>	<i>3</i>
<i>2- La transformation agro-alimentaire.....</i>	<i>4</i>
<i>3- L'exploitation forestière</i>	<i>5</i>
<i>4- Le commerce et les équipements marchands.....</i>	<i>5</i>
<i>5- L'artisanat et industrie.....</i>	<i>5</i>
<i>6- Le Tourisme et culture</i>	<i>6</i>
C- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE GLAZOUE.....	9
<i>1- Les organes communaux</i>	<i>9</i>
<i>2- Organisation et fonctionnement de l'organe technique et administratif</i>	<i>10</i>
D- VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE	11
<i>1- Vison de la commune de Glazoué</i>	<i>11</i>
<i>2- Orientations stratégiques de développement de la commune</i>	<i>12</i>
<i>3- Logique du développement de la commune</i>	<i>12</i>

A- SITUATION GEOGRAPHIQUE

La commune de Glazoué est l'une des six communes du département des Collines. Elle est située en plein cœur du Bénin et au centre du département. Elle est limitée au Nord par les communes de Ouèssè et de Bassila, au sud par la commune de Dassa-zoumè, à l'Est par celles de Ouèssè et Savé et à l'Ouest par les communes de Bantè et de Savalou et s'étend sur une superficie de 1750 km², soit 1,57 % de la superficie nationale.

La population actuelle de la commune est de **124 431** habitants dont **51,8% de femmes et 48,2% d'hommes** selon les données du RGPH4. D'après le dernier découpage territorial, la commune de Glazoué compte soixante-huit (68) villages administratifs contre quarante-huit (48) précédemment.



Carte administrative de la commune de Glazoué

B- ATOUTS ET POTENTIALITES ECONOMIQUES

1- L'agriculture, l'élevage et la pêche

La commune de Glazoué bénéficie de véritables atouts pour son agriculture. En effet, elle dispose de **150 000 ha** de terres cultivables (DDAEP- COLLINES), elle est une commune d'accueil des migrants agricoles. Elle a un potentiel marché de vivriers si l'on se réfère aux mouvements des commerçants et des nombreux véhicules poids lourds qui chargent des produits agricoles en direction des grands marchés nationaux et internationaux.

La commune dispose aussi de bas-fonds pour la riziculture dont les productions s'élèvent à plus de 5000 tonnes par an. La valorisation des bas-fonds a favorisé la promotion des cultures maraîchères dans les localités des dix arrondissements de la commune.

L'agriculture est pratiquée aussi bien par les hommes que par les femmes. L'encadrement technique donné par les agents de l'Agence Territoriale de Développement Agricole du pôle 4 (ATDA4) est au profit des deux sexes. Le début de mécanisation de l'agriculture est plus au profit des hommes et contribue à l'augmentation de la tâche du semis et de récolte qui sont des activités menées manuellement par les femmes.

Quant à l'élevage, il concerne aussi bien l'élevage du gros bétail que celui des petits ruminants et des volailles. Les principales espèces élevées sont : les bovins, les caprins, les ovins, les porcins et les volailles. Les principaux éleveurs de la commune sont les peulhs sédentaires, natifs de la commune de Glazoué et les peulhs nomades venus du Niger, Burkina Faso et du Nigéria. Le petit élevage est quasi dominé par les volailles et presque tous les ménages le font car il constitue une forme d'épargne. Cependant, l'élevage est mal organisé et caractérisé par la divagation des bêtes, le manque de suivi vétérinaire des animaux et le fort taux de mortalité. La non identification et sécurisation des espaces pastoraux dans les villages est une grande source de conflits entre agriculteurs et éleveurs de la commune.

En ce qui concerne la pêche, elle est une activité très peu développée dans la commune, elle n'est menée par quelques autochtones et allochtones principalement pour les besoins alimentaires. Aujourd'hui, la pêche en tant qu'une activité économique est pratiquée par les Haoussas venus de Malanville et du Niger installés dans le village de Béthel au bord du fleuve Ouémé et des Fon vivant dans le village de Gbanlin-Fifadji. Les produits de pêche sont vendus frais ou fumés sur les marchés locaux. Mais ils ne couvrent pas les besoins de la population de la commune ; ce qui amène à une grande dépendance des produits halieutiques congelés venus de l'extérieur.

2- La transformation agro-alimentaire

Les activités de transformation sont essentiellement assurées par les femmes avec parfois l'aide des hommes qui ont bénéficié de l'appui financier et technique du projet d'Appui au Développement Agricole des Collines (PADAC). Avec la modernisation progressive de cette activité, on assiste à un développement harmonieux des activités de transformation des produits agricoles. La commune avait développé très peu d'initiative de promotion de la transformation locale des produits agricoles. Mais depuis le début de l'année

2021, la rizerie d'Akpikpi a redémarré ses activités grâce au partenariat public-privé adopté par le Gouvernement.

3- L'exploitation forestière

La commune dispose d'importantes ressources forestières du domaine protégé de l'Etat. Du fait de la présence de ces ressources sylvicoles, on enregistre un grand afflux d'exploitants forestiers agréés ou non. Ces derniers s'investissent dans la commercialisation de charbon de bois, du bois énergie, de bois d'œuvre. Les ressources forestières de la commune subissent une surexploitation par d'autres activités humaines. En général, les hommes pratiquent les activités de chasse, coupent des arbres pour la carbonisation, recherchent de bois d'œuvre tandis que les femmes sont dans la recherche de bois de feux, des plantes médicinales, cueillette de feuilles pour l'emballage des aliments.

Du fait de ces activités, la déforestation s'intensifie à grande vitesse et certaines espèces animales et végétales se font de plus en plus rares. Pour réduire les effets induits par les actions humaines sur ces ressources, plusieurs mesures sont mises en œuvre et d'autres sont en cours :

- La réalisation et la mise en œuvre du plan d'aménagement des forêts d'Aklampa par la CoForMo,
- La création de marchés ruraux de bois par la commune,
- la promotion de l'utilisation du gaz domestique par l'Etat,
- la formation des menuisiers pour une utilisation rationnelle du bois dans la fabrication des meubles.

4- Le commerce et les équipements marchands

Les activités commerciales sont menées à travers trois marchés animés par huitaine et celui d'Aklampa tous les cinq jours. Le marché international de Glazoué en cours de modernisation constitue pour la commune un atout économique. Les équipements marchands de la commune sont constitués de hangars en matériaux définitifs, de magasins, de boutiques, d'abattoir, de boucheries aménagées et un marché à bétail moderne.

5- L'artisanat et industrie

L'Artisanat est une activité bien développée dans la commune de Glazoué. On constate que les artisans sont souvent concentrés dans l'arrondissement central. **Ils sont bien organisés en association et travail de commun accord avec le ministère en charge de**

l'artisanat dans le cadre de l'organisation des examens de fin d'apprentissage. Mais ce secteur vital manque d'accompagnement technique et financier de la commune et de l'Etat.

Quant à l'industrie, elle est un secteur inexistant dans la commune en dehors de la SODECO et de l'usine de transformation du riz d'Akpikpi bien que les produits agricoles soient abondamment disponibles, surtout en période de récolte.

6- Le Tourisme et culture

La commune dispose de sites touristiques non aménagés et plusieurs divinités et couvent qui pourraient être valorisés.

Au plan culturel, la commune jouit d'une diversité culturelle très riche. Ses origines Mahi et Nago en font le brassage ethnique. Plusieurs rythmes musicaux typiquement endogènes ont été identifiés et méritent d'être promus pour l'identité de la commune. Deux festivals (MAHI HOUINDO et FACI) sont régulièrement organisés ces dernières années et mobilisent une importante population aussi bien communale que de la diaspora.

Tableau 2 : Sites et curiosités touristiques de la commune de Glazoué

N°	Localisation	Site ou curiosité Touristique	Caractéristiques / Spécificités	Observations
01	Adourekoman	Igbo ejo orori	Divinité	Non aménagé mais accessible
02	Adourekoman	Ifa	Science	Ras
03	Egbessi (Musée)	Egbadire		Non aménagé, accessible
04	Sur La voie D'akpikpi	Okouta akpassa	Des points d'eau	Accessible, aménagement sommaire
05	Oke-Owo	Oke-owo	Lieu de pèlerinage	Non aménagé mais accessible
06	Voix de Mendegbe	Collines de kingro	Présence des remparts, ancienne habitation, Célébration religieuse, vestige,	Accessible, non aménagé
07	Voie Mendegbe	Forêt sacre affingniti	Divinité provoquant la pluie	Accessible aux initie non aménager
08	Kabole	Adremandjega	Na	Non aménagé mais accessible
09	Madengbe	Togbadji	Existence de pluie sur collines	Non aménagé
10	Affizoungo	Tolli	La forme des pierres qui constituent un abri au fétiche	
11	Sowiandji Coconou	Coconou	Présence permanent d'eau	
12	Sokanmey-hohounmey	Bossikpon-sodji	Forme des pierres de la colline qui constitue un abri exceptionnel pour la divinité protectrice du village	Le couvent est sur terre dans le village
13	Abokplèmè	Arbre mystique à circonférences	Forêt sacrée	Aménagement en cours

N°	Localisation	Site ou curiosité Touristique	Caractéristiques / Spécificités	Observations
		exceptionnelle		
14	Issada	Agbo-sabata	Maison des divinités	Accessible
15	Camate	Agbo-sakpata	Exauce les vœux	Non aménagé, accessible à tous
16	Tchakaloke	Nankpan	Grotte qui a servi de refuge aux ancêtres avec présence des vestiges et des divinités	Accessible et non aménagé
17	Sokponta Centre	Mondjoufe	Divinité qui fait des dons	Accessible, non aménagé
18	Kpassali	Kpasso	Une montagne a forte altitude s'étend sur 3km	Non aménagé
19	Hoco	Agogo	Grotte	Non aménagé, accessible tous
20	Au bord du fleuve ouémé (wodji)	Pêche artisanale bordures de l'eau	Pêche	Inaccessibilité du site du fait de l'absence de piste ou route d'accès

Source : Diagnostic au niveau village PDC3

C- ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE GLAZOUE

La commune dispose d'organes politiques et d'un organe administratif et technique.

La commune de Glazoué est subdivisée en dix (10) arrondissements et soixante-huit (68) villages et quartiers de ville et dispose d'une multitude de hameaux.

Elle est administrée par un Conseil Communal élu et installé le 02 juin 2020 pour un mandat de six (06) ans. Il comporte 25 conseillers. Le Maire, la première autorité politico-administrative de la commune, est assisté de deux adjoints. Les arrondissements sont administrés par les Chefs d'arrondissement.

1- Les organes communaux

Conformément à l'article 55 alinéa 2 de la Loi n°2021-14¹, les organes communaux sont désormais au nombre de 3. Il s'agit du Conseil Communal, le Conseil de Supervision et du Maire. Ils constituent les organes politique de la commune.

Le Conseil Communal

Le Conseil Communal est le principal organe délibérant de la commune. Il définit les orientations politique de développement de la commune². Le conseil communal valide le budget après son adoption par le Conseil de Supervision. Il élit en son sein le Maire et ses adjoints, les chefs d'arrondissements (CA) et les présidents des quatre (04) commissions permanentes conformément aux lois en la matière. La commune de Bassila comprend vingt-cinq (25) Conseillers communaux, ayant à sa tête le Maire et deux (02) Adjoints au maire au niveau de l'exécutif et dix (10) Chefs d'arrondissements qui sont aussi à la tête des arrondissements. La durée du Conseil Communal est de cinq (05) ans à l'exception de la présente mandature ou la durée du mandat est de 6 ans.

Le Conseil de Supervision

Le Conseil de Supervision est un jeune organe communal créé par la Loi n°2021-14 du 20 décembre 2021³. Le conseil de supervision est composé du Maire qui le préside, des

¹ la Loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin

² l'article 60 de la Loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin

³ la Loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin

adjoints au maire et des présidents des quatre (04) commissions permanentes. Le Conseil de supervision adopte les différents documents tels que le Plan de développement communal (PDC), le Budget de la commune, le Plan de Travail Annuel et autres. La durée du Conseil de Supervision est de cinq (05) ans à l'exception de la présente mandature ou la durée du mandat est de 6 ans.

Le Maire

En vertu de l'article 55 l'article alinéa 2 de la Loi n°2021-14, le Maire est le troisième organe politique de la commune. Il est la première autorité politico-administrative de la commune. Le maire exerce, dans les cas prévus par les lois et règlements, le pouvoir réglementaire dans les domaines de compétences de la commune.

Le maire est chargé de la police administrative dans la commune⁴. A ce titre, il assure le maintien de l'ordre public et veille à la tranquillité publique et à la salubrité publique et est, à ces fins, titulaire du pouvoir réglementaire.

Le Maire veille à la bonne gestion de l'administration communale par le Secrétaire Exécutif⁵.

2- Organisation et fonctionnement de l'organe technique et administratif

Cet organe regroupe en son sein le Secrétaire Exécutif (SE), la Responsable des Affaires Administratives et Financières (RAAF), le Responsable du Développement Local et de la Planification (RDLP), le Responsable des Services Techniques (RST), le Responsable des Affaires Domaniales et Environnementales (RADE) et le Responsable des Systèmes Informatiques (RSI). Notons que les trois derniers responsables sont en situation de mutualisation, ils ont été tirés pour le compte de la commune de Dassa-Zoumè et leur responsabilité s'étend jusqu'à la commune de Glazoué. En ce qui concerne la passation des marchés publics, le SE vient de nommer un cadre technique de la mairie pour occuper le poste de Personne Responsable des Marchés Publics.

⁴ Article 105 alinéa 2 de la Loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin

⁵ Article 106 alinéa 2 de la Loi n°2021-14 du 20 décembre 2021 portant code de l'administration territoriale en République du Bénin

Les autres services de la commune sont rattachés aux responsables techniques et la coordination est assuré par le SE.

Le fonctionnement de cet organe est assuré par le Secrétaire Exécutif de la mairie qui en est le premier responsable administratif. Le secrétariat exécutif regroupe tous les services administratifs et techniques.

Pour la gestion de ces services et assimilés, la commune dispose de quarante-deux (42) agents permanents et de huit (08) contractuels. A cela s'ajoute les stagiaires.

D- VISION, ORIENTATIONS STRATEGIQUES ET OBJECTIFS DU DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNE

1- Vison de la commune de Glazoué

« Glazoué en 2025, est le pôle de développement économique, social et culturel du Département des Collines basé sur la bonne gouvernance avec respect de l'équité et de l'environnement ».

Cette vision repose sur les piliers suivants :

- ☞ Un pôle agro-forestier moderne et durable (intensification durable de l'agroforesterie, aménagement des bas-fonds, maîtrise de l'eau, développement des activités d'élevage et de pêche, accroissement de la production vivrière, etc.)
- ☞ Une économie locale prospère (promotion des activités de transformation des productions agricoles, des activités artisanales et du tourisme, amélioration des finances locales, modernisation du marché central et des marchés secondaires de collecte des produits agricoles et de vente des produits manufacturés).
- ☞ L'équipement et l'aménagement de la commune (assainissement et urbanisation, travaux de lotissement, habitat moderne et résilient aux changements climatiques, ouverture et aménagement des pistes, réseaux et points d'eau, électricité, technologies de communication, ville verte, etc.)
- ☞ La mise en œuvre (actualisation) effective du SDAC, notamment la préservation et la gestion durable des ressources naturelles (forêts sacrées, galeries et classées, création de forêts communales, gestion durable des terres et des ressources minières, reboisements.)

- ☞ La bonne gouvernance (modernisation de l'administration communale, gestion transparente des affaires locales, implication de la société civile et de la diaspora, participation citoyenne, égalité, équité, genre, etc.)
- ☞ Le bien-être économique et social pour tous (amélioration des revenus, bonnes couvertures sanitaires, bonne scolarisation, lutte contre le trafic des enfants, construction d'infrastructures sociocommunautaires, promotion de la paix, de la sécurité et d'un environnement sain, prise en compte des personnes vulnérables, notamment les handicapés, les personnes âgées, etc.)

De cette vision découlent cinq (5) orientations stratégiques.

2- Orientations stratégiques de développement de la commune

Ces orientations stratégiques sont définies ainsi qu'il suit :

- i. Valoriser les conditions agroécologiques favorables à la production culturale en profitant des programmes et institutions d'appui au reboisement et de promotion de l'agriculture pour réduire l'exode rural et limiter les effets des aléas et changements climatiques.
- ii. Aménager le marché international de Glazoué et renforcer le réseau routier pour faciliter l'écoulement des produits agricoles et artisanaux et la valorisation des sites touristiques
- iii. Favoriser un climat politique favorable au développement pour améliorer les performances de l'administration communale, valoriser le potentiel fiscal et pour mieux bénéficier du FADeC.
- iv. Renforcer les équipements sociaux de base et apporter assistance aux indigents, personnes handicapées, PTA, OEV et enfants malnutris en saisissant l'opportunité des programmes et institutions intervenant dans le développement sociocommunautaire.

Pour concrétiser la vision à travers les différentes orientations stratégiques, des objectifs spécifiques ainsi que des résultats ont été définis.

3- Logique du développement de la commune

Des cinq orientations stratégiques découlent treize objectifs spécifiques. Le tableau montre l'arrimage entre ces orientations stratégiques et les objectifs spécifiques.

Tableau 1 : Orientations stratégiques et objectifs spécifiques de développement de la commune

Orientations stratégiques	Objectifs Spécifiques
1. Valoriser les conditions agroécologiques favorables à la production culturale en profitant des programmes et institutions d'appui au reboisement et de promotion de l'agriculture pour réduire l'exode rural et limiter les effets des aléas et changements climatiques.	<p>OS.1 - Promouvoir l'agriculture durable agricole et l'insertion socioprofessionnelle des jeunes</p> <p>OS.2 - Gérer durablement l'espace et les ressources naturelles</p>
2. Aménager le marché international de Glazoué et renforcer le réseau routier pour faciliter l'écoulement des produits agricoles et artisanaux et la valorisation des sites touristiques	OS.1 - Améliorer les échanges commerciaux
3. Favoriser un climat politique favorable au développement pour améliorer les performances de l'administration communale, valoriser le potentiel fiscal et pour mieux bénéficier du FADeC.	OS.1 - Améliorer les performances de l'administration communale
4. Renforcer les équipements sociaux de base et apporter assistance aux indigents, personnes handicapées, PTA, OEV et enfants malnutris en saisissant l'opportunité des programmes et institutions intervenant dans le développement sociocommunautaire.	OS.1 - Renforcer les équipements sociocommunautaires

Source : PDC3, Commune de Glazoué